

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Denis DUCIEL
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59
Courriel : dst@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST/CG

DÉCISION N° 2024-02/25

MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE : MAINTENANCE DE MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE DE COMMUNICATION

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que la commune dispose d'un panneau d'affichage électronique pour informer la population, sis au rond-point du cours Saint Antoine à Valréas ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un marché public de prestation de service relatif à la maintenance de matériel électronique de communication pour la commune de Valréas ;

CONSIDÉRANT que le marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence préalables avec l'entreprise Centaure Systems, sise Z.I. N° 1 à NOEUX-LES-MINES (62290) pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que l'offre de l'entreprise Centaure Systems, sise Z.I. N° 1 à NOEUX-LES-MINES (62290) est économiquement avantageuse et que l'offre de l'entreprise répond aux attentes de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que les crédits sont inscrits au budget ;

.../...

REÇU EN PREFECTURE

le 05/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-064-218401388-20240202-DEC_2024_02

DÉCIDE

Article 1^{er} : le marché de prestation de service de maintenance de matériel électronique de communication pour la commune de Valréas est confié à l'entreprise Centaure Systems, sise Z.I. N° 1 à NOEUX-LES-MINES (62290) pour une durée d'un an ferme, soit du 6 janvier 2024 au 5 janvier 2025 ;

Article 2 : La dépense annuelle, qui s'élève à un montant total de 696.88 € HT soit 836.26 € TTC, sera imputée à l'article 6156 du budget communal.

Article 3 : Tout document afférent à ce dossier, notamment le contrat de maintenance, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 2 février 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN

The image shows a blue ink signature of Patrick ADRIEN, the Mayor of Valréas. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a tower and a sun, surrounded by the text "MAIRIE DE VALREAS" at the top and "VAUCLUSE" at the bottom, with two small stars on either side.

Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Préfecture le 5 FEVR. 2024
de la publication sur le site internet de la ville le 5 FEVR. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20240202-DEC_2024_02